



Fiche de données de sécurité  
(selon OChim suisse)

**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'impression: 12.04.2024  
Modifié: 12.04.2024  
Version 2.3 (CH-FR)

Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)  
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

**A RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**Importateur:** Elma Schmidbauer Suisse AG  
Hintermättlistrasse 11, CH-5506 Mägenwil  
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509  
E-Mail: info@elma-suisse.ch  
Internet: www.elma-suisse.ch

**Renseignements en cas d'urgence:** Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)  
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

**A RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)**

No. CAS	Désignation / Substance	Valeur VME	Valeur VLE sur une courte durée	Notations / Remarques	Toxicité critique	Méthodes de mesure
7664-38-2	Acide phosphorique	2 mg/m <sup>3</sup> (i)	4 mg/m <sup>3</sup> (i)	SSc	Poumons VRS Peau Yeux	NIOSH OSHA

**A RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Recommandations relatives au produit**

Neutraliser avec des bases, de la soude ou de la chaux et rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

**A RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :**  
<5% agents de surface non ioniques, ≥ 30% phosphates (acide phosphorique).

**Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM):** Annexe 1, chiffre 4: seuil quantitatifs 20 000kg.

**Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2024) :**  
Exonération de la taxe sur les COV (COV mentionnés dans la liste positive des substances (annexe 1): 0% ).

**Mise en garde pour la protection des jeunes travailleurs** (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** elma clean 215 (EC 215)  
**Identifiant unique de formulation** UFI: HR10-90K1-3009-2GU5  
**Catégorie de produits** PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

**Composant(s) déterminant la classification de danger**

acide phosphorique ...%, isotridecanol, éthoxylé

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)  
SU3 Utilisations industrielles

**Catégories de processus [PROC]**

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

**Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

**Catégories de produits [PC]**

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

**Usage de la substance/du mélange**

Concentré de nettoyage acide aqueux pour laboratoire et atelier pour enlever le calcaire et la rouille.

**Usages déconseillés**

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

Elma Schmidbauer GmbH  
Gottlieb-Daimler-Str. 17  
D-78224 Singen (Htwl.)  
Téléphone +49 7731 882-0  
Télécopie +49 7731 882-266  
E-mail info@elma-ultrasonic.com  
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, EN) +49 761 19240

France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

## \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Met. Corr. 1, H290 Jugement d'experts et éléments de preuve.

Skin Corr. 1B, H314 Méthode de calcul.

Eye Dam. 1, H318 Méthode de calcul.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**Consignes en cas de risques physiques**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

**Consignes en cas de risques pour la santé**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Composant(s) déterminant la classification de danger**

acide phosphorique ...%, isotridecanol, éthoxylé

**Pictogrammes des risques**



GHS05

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Autre étiquetage**

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

< 5% agents de surface non ioniques

≥ 30% phosphates (acide phosphorique)

**\* 2.3 Autres dangers**

**\* Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Acute Tox. 5 (orale + cutanée) H303 + H313: Peut être nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

**\* Effets nocifs possibles sur l'environnement**

Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
		Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.
		Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**\* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.1 Substances**

non applicable

**\* 3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
7664-38-2	231-633-2	015-011-00-6	acide phosphorique ...%	50 - 62 pds %	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	Skin Corr. 1B;H314: C>=25% Eye Dam. 1;H318: C>=25% Skin Irrit. 2;H315: 10%<=C<25% Eye Irrit. 2;H319: 10%<=C<25%
69011-36-5	931-138-8		isotridecanol, éthoxylé	1 - 4.7 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	Eye Dam. 1;H318: C>10% Eye Irrit. 2;H319: 1%<C<=10%  ATE(voie orale): 500 mg/kg

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119485924-24	acide phosphorique ...%
Not relevant (polymer).	isotridecanol, éthoxylé

**Indications diverses**

Mélange aqueux acide d'agents de surface non ioniques et acide phosphorique.

**Remarque**

Concentré de nettoyage très acide.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

**En cas d'inhalation**

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion**

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Effets**

Risque de perforation gastrique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations pour le médecin**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Poudre calcaire  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Sable sec  
eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

aucune

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
Monoxyde de carbone  
Phosphore oxydes

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**Pour les secouristes**

Protection individuelle  
Utiliser un équipement de protection individuel.  
Porter des bottes résistant aux acides.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour la rétention**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**Pour le nettoyage**

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser:  
Soda  
Chaux

**6.4 Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures de protection**

Eviter d'inspirer les aerosoles.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.  
Pour diluer, toujours préparer le récipient d'eau et y verser lentement le produit tout en remuant.  
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.  
Le produit n'est pas combustible.

**Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Matériau approprié pour le sol:  
Résistant aux acides  
Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**Matières à éviter**

Ne pas stocker ensemble avec:  
base

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C.  
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.  
Durée de stockage: 4 ans.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandation**

aucune autre

**\* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**\* 8.1 Paramètres de contrôle**

**\* Valeurs limites au poste de travail**

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique	1 [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 2 2000/39/CE
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	1 [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 2 (1) (1) 15 minutes average value (BE)



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	2 (1) [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 4 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH)
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	0,2 [ml/m <sup>3</sup> (ppm)] 1 [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(ml/m <sup>3</sup> ) 0,5 Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 2 Italic type: Indicative statutory limit values (F)
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	1 [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 2 EU

\* **DNEL salarié**

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique ...%	1 mg/m <sup>3</sup>	long terme par inhalation (local)	

\* **8.2 Contrôle de l'exposition**

**Protection individuelle**

**Protection yeux/visage**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Protection des mains**

gants (résistants aux acides)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NR, 0,5mm, >=8h.

**Protection corporelle:**

Caractéristiques exigées:  
résistant aux acides

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

**Mesures techniques pour éviter l'exposition**

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique**

liquide

**Couleur**

incolore

**Odeur**

caractéristique



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**Données de sécurité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Plage de solidification < -5 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité		négligeable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité		négligeable
Point éclair			Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammabilité	env. 360 °C		Valeur pour isotridecanol, éthoxylé.
Température de décomposition	≥ 100 °C		
pH	dans l'état fourni < 1 (20°C)		
Viscosité	(dynamique) 27.4 mPa*s (20°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-0.77		Valeur pour acide phosphorique.
Pression de vapeur	10- 15 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.45 g/cm <sup>3</sup> (20°C)		
Densité de vapeur relative	3.37		Valeur pour acide phosphorique.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

**9.2 Autres informations**

**Informations sur les classes de danger physique**

**Explosifs**

**Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).  
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

**gaz inflammables**

**Estimation/classification**

non applicable (liquide).

**Aérosols**

**Estimation/classification**

non signifiante - aucun aérosol.  
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.





**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

---

**Gaz comburant**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide).

**gaz sous pression**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

**liquides inflammables**

**Estimation/classification**  
non inflammable, non combustible (Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C).

**solides inflammables**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide).

**Matières et mélanges auto-réactifs**

**Estimation/classification**  
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).  
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

**Liquides pyrophoriques**

**Estimation/classification**  
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).  
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notablement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

**Matières solides pyrophoriques**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide).

**matières et mélanges auto-échauffants**

**Estimation/classification**  
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

**Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables**

**Estimation/classification**  
non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).  
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

**Liquides comburants**

**Estimation/classification**  
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

**Matières solides comburantes**

**Estimation/classification**  
non applicable (liquide).

**Peroxydes organiques**

**Estimation/classification**  
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

**Caractéristiques en matière de sécurité**

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	> 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	
Taux de corrosion (mm acier/année)	> 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

**Estimation/classification**

Le mélange est classé comme corrosif pour les métaux (Met. Corr. 1 H290).

**Explosibles désensibilisés**

**Estimation/classification**

Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

**Autres caractéristiques de sécurité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Teneur en solvant	0 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

**Autres informations**

Aucune autre information significative disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Réaction exothermique avec les lessives alcalines.  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.  
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable à la température ambiante.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les lessives alcalines.  
Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

alcalies (bases)

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**\* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**\* Toxicité aiguë**

**Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	2012 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH.
	Numéros CAS7664-38-2 acide phosphorique ...% DL50: 1530 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	4086 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	La toxicité aiguë cutanée correspond à la catégorie 5 du SGH.
	Numéros CAS69011-36-5 isotridécanol, éthoxylé 500 mg/kg		
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)		négligeable
	Numéros CAS7664-38-2 acide phosphorique ...% DL50: 2740 mg/kg Espèce Lapin		

**\* Estimation/classification**  
Peut être nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Données d'animaux**

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif.	Méthode de calcul.	

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Données d'animaux**

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif	Méthode de calcul.	

**Sensibilisation respiratoire**

**Estimation/classification**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

**Données d'animaux**

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Estimation/classification**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancerogénité**

**Estimation/classification**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**Toxicité pour la reproduction**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**STOT SE 1 et 2**

**Autres informations**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT SE 3**

**Irritation des voix respiratoires**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effet narcotique**

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

**Autres informations**

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

**Remarque**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Informations sur les autres dangers**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**Autres informations**

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

L'inhalation d'aérosol peut fortement irriter les voies respiratoires et peut nuire aux muqueuses/au poumon.

Provoque des brûlures.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	CL50: 3.9 mg/L	calculé.	Après neutralisation, une réduction de l'effet nocif ne peut être constatée.
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 16 mg/L	calculé.	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 17.8 mg/L	calculé.	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

#### Estimation/classification

Toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 90 %		diminution du COD Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés acides sont éliminées à 100%.
Biodégradation			Numéros CAS7664-38-2 acide phosphorique ...%
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique. Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Estimation/classification

acide phosphorique: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.  
isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Estimation/classification

acide phosphorique: non disponible.  
isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, immobile, forte adsorption sur le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7 Autres effets nocifs**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations écotoxicologiques**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	env. 98 mg O <sub>2</sub> /g	DIN ISO 15705	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

**Informations complémentaires**

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques. Après neutralisation: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Aucune autre information significative disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Élimination appropriée / Produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec des bases ou de la chaux.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	ONU 1805	ONU 1805	ONU 1805
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION	PHOSPHORIC ACID SOLUTION	Phosphoric acid, solution
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucune

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	E

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	Phosphoric acid, solution
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non



**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

\* **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

\* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

\* **Réglementations EU**

**Autorisations**  
négligeable

\* **Limites d'utilisation**

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**autres réglementations (UE)**

**À observer:**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents  
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

**Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV**

Teneur en COV, état de livraison 0 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

**Directives nationales**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

\* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

\* **Abréviations et acronymes**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DIN: Institut allemand de normalisation

DNEL: dose dérivée sans effet

DOC: Carbone organique dissous

EmS: procédures d'urgence

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

SCL: Specific concentration limit

TI: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

**Références littéraires et sources importantes des données**

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.





Fiche de données de sécurité conformément au  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**elma clean 215 (EC 215)**

Date d'édition 12.04.2024  
Date d'exécution 12.04.2024  
Version 2.3 (fr)  
remplace la version de 22.07.2022 (2.2)

---

**Indications diverses**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.  
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Indications de changement**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente